

EXTRAIT
du registre des Délibérations du Comité Syndical

OBJET

Poste de secrétaire
à 40% temps plein

Séance du 15 septembre 2011
- Deuxième convocation -

L'an deux mille onze
le 15 septembre à 18 heures 15

Membres en exercice : 25
Membres présents : 9

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni à l'Hôtel du Département à Besançon, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Yves-Michel DAHOUI.

Membres qui ont pris part à la délibération : 9

Etaient présents : Mme Brigitte BOURGUIGNON, MM. Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Claude DALLAVALLE, Yves-Michel DAHOUI, Bernard GRAPPEY, Benoît HUFSCMITT, Claude MENETRIER, Christian PRAOM.

Date de la convocation :
09 septembre 2011

Etaient excusés : Mmes Françoise GASTEL (suppléante de M. Ali BENZIDANE), Sylvie JEANNIN, Françoise PRESSE, Barbara ROMAGNAN, Béatrice RONZI, MM. Eric ALAUZET, Sébastien BALANCHE, Ali BENZIDANE, Pascal BONNET, Christian BOUDAY Jacques BREUIL, Frédéric CARTIER, Nicolas GUILLEMET, Daniel HUOT, Christophe LIME, Jean-Marie POBELLE, Patrick RONOT.

NOTA :

Le Président certifie que
le compte rendu de
cette délibération sera affiché
au local du syndicat
en octobre 2011.

Le Président,

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Vu le budget du Syndicat mixte du marais de Saône,

Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité,

CONSIDERANT que la nature des fonctions ou les besoins des services justifient la création d'un poste de secrétariat à 40 % d'un temps plein.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

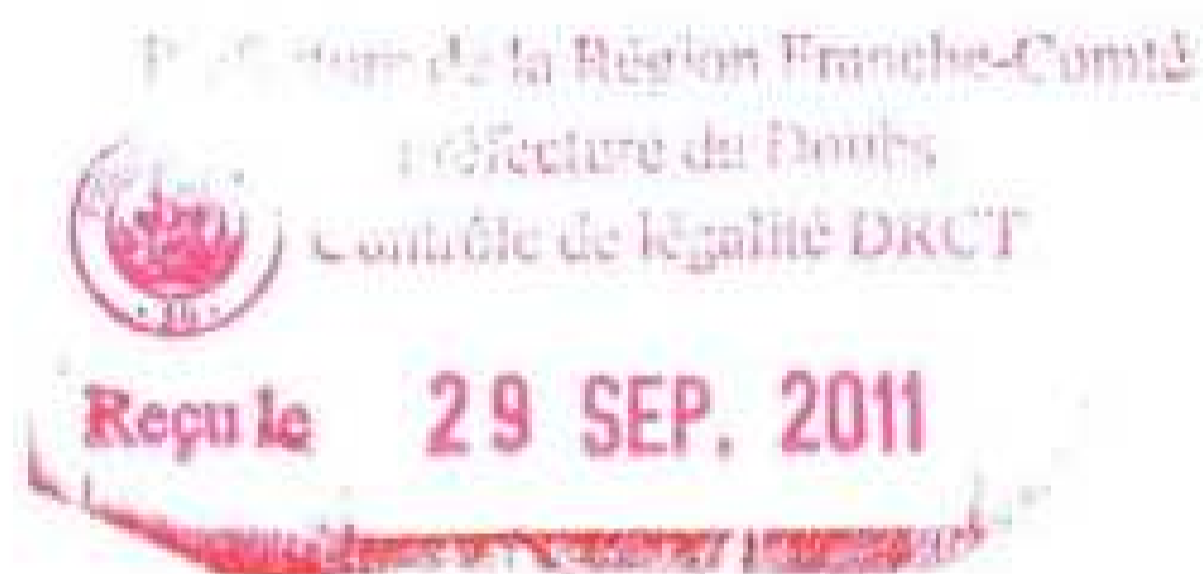
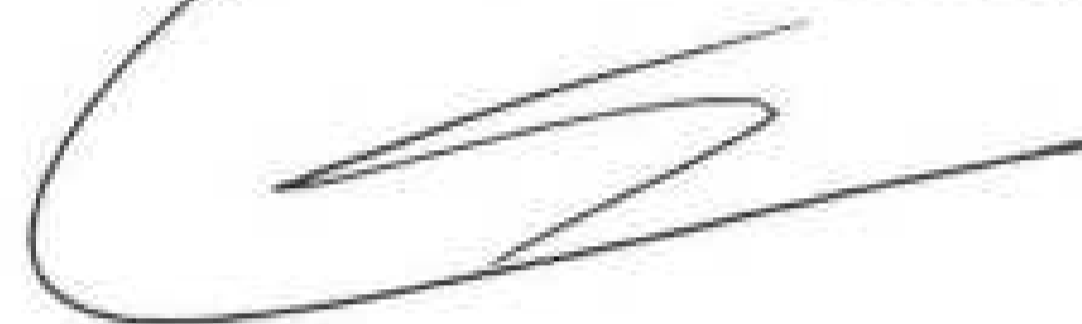
- décide la création, à compter du 01 novembre 2011, d'un poste d'Adjoint administratif 2^e classe catégorie C à 40 %, à hauteur de 14/35^{ème} d'un temps plein, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,
- annule et remplace la délibération du 14 octobre 2009 prise pour création d'un poste d'Adjoint administratif 2^e classe catégorie C à 50%,

- se réserve la possibilité de recruter un non-titulaire dans le cadre de l'article 3 alinéas 4, 5 et 6 de la loi n°84-53 susvisée,
- nomme Mme Marie-Pierre CHEVILLARD en qualité d'Adjoint administratif 2^e classe catégorie C stagiaire à ce poste à compter du 1^{er} novembre 2011,
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget,
- autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Pour extrait conforme
Le Président,

Yves-Michel DAHOUI



DEPARTEMENT
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
de BESANÇON

OBJET

Présentation et validation des
aménagement de restauration
hydraulique

Syndicat Mixte du Marais de Saône

EXTRAIT
du registre des Délibérations du Comité Syndical

Séance du 15 septembre 2011
- Deuxième convocation -

L'an deux mille onze
le 15 septembre à 18 heures 15

Membres en exercice : 25
Membres présents : 9

Membres qui ont pris part à la
délibération : 9

Date de la convocation :
09 septembre 2011

NOTA :

Le Président certifie que
le compte rendu de
cette délibération sera affiché
au local du syndicat
en octobre 2011.

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni à l'Hôtel du
Département à Besançon, après convocation légale, sous la Présidence de
Monsieur Yves-Michel DAHOUI.

Etaient présents : Mme Brigitte BOURGUIGNON, MM. Michel
CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Claude DALLAVALLE, Yves-
Michel DAHOUI, Bernard GRAPPEY, Benoît HUFSCMITT, Claude
MENETRIER, Christian PRAOM.

Etaient excusés : Mmes Françoise GASTEL (suppléante de M. Ali
BENZIDANE), Sylvie JEANNIN, Françoise PRESSE, Barbara
ROMAGNAN, Béatrice RONZI, MM. Eric ALAUZET, Sébastien
BALANCHE, Ali BENZIDANE, Pascal BONNET, Christian BOUDAY
Jacques BREUIL, Frédéric CARTIER, Nicolas GUILLEMET, Daniel
HUOT, Christophe LIME, Jean-Marie POBELLE, Patrick RONOT.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le Président,

M. DAHOUI laisse la parole au Cabinet REILE Environnement mandaté par réaliser une étude de définition des
travaux à réaliser ainsi que les dossiers règlementaires nécessaires.

M. DAHOUI rappelle que la mise en œuvre nécessite une procédure règlementaire longue qui amène l'échéance de
réalisation des travaux à fin 2012.

M. DAHOUI ajoute qu'une prochaine Commission consultative permettra de présenter à nouveau ces projets.

M. DAHOUI remercie les intervenants et suggère de passer au vote.

A l'unanimité le Comité syndical valide les aménagements de restauration hydraulique proposés par le cabinet REILE
Environnement ainsi que l'ensemble des modalités de mise en œuvre.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DRCT

Reçu le 29 SEP. 2011

Pour extrait conforme
Le Président,

Yves-Michel DAHOUI

DEPARTEMENT
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
de BESANÇON

OBJET

Présentation et validation
du site Internet

Syndicat Mixte du Marais de Saône

**EXTRAIT
du registre des Délibérations du Comité Syndical**

**Séance du 15 septembre 2011
- Deuxième convocation -**

L'an deux mille onze
le 15 septembre à 18 heures 15

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni à l'Hôtel du Département à Besançon, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Yves-Michel DAHOUI.

Etaient présents : Mme Brigitte BOURGUIGNON, MM. Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Claude DALLAVALLE, Yves-Michel DAHOUI, Bernard GRAPPEY, Benoît HUFSCMITT, Claude MENETRIER, Christian PRAOM.

Etaient excusés : Mmes Françoise GASTEL (suppléante de M. Ali BENZIDANE), Sylvie JEANNIN, Françoise PRESSE, Barbara ROMAGNAN, Béatrice RONZI, MM. Eric ALAUZET, Sébastien BALANCHE, Ali BENZIDANE, Pascal BONNET, Christian BOUDAY Jacques BREUIL, Frédéric CARTIER, Nicolas GUILLEMET, Daniel HUOT, Christophe LIME, Jean-Marie POBELLE, Patrick RONOT.

Membres en exercice : 25

Membres présents : 9

Membres qui ont pris part à la
délibération : 9

Date de la convocation :
09 septembre 2011

NOTA :

Le Président certifie que
le compte rendu de
cette délibération sera affiché
au local du syndicat
en octobre 2011.

Le Président,

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

M. DAHOUI laisse la parole à la Société AMENOTHES pour présenter le projet de site Internet propre au Syndicat.

Après discussions, le Comité syndical valide à l'unanimité le site Internet du Syndicat réalisé par la société AMENOTHES Conception.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DRCT

Reçu le 29 SEP. 2011

Pour extrait conforme
Le Président,

Yves-Michel DAHOUI

DEPARTEMENT
DU DOUBS

Syndicat Mixte du Marais de Saône

ARRONDISSEMENT
de BESANÇON

EXTRAIT du registre des Délibérations du Comité Syndical

OBJET

Mise en œuvre du Schéma de
Valorisation - 1^{ère} tranche

Séance du 15 septembre 2011
- Deuxième convocation -

L'an deux mille onze
le 15 septembre à 18 heures 15

Membres en exercice : 25

Membres présents : 9

Membres qui ont pris part à la
délibération : 9

Date de la convocation :
09 septembre 2011

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni à l'Hôtel du
Département à Besançon, après convocation légale, sous la Présidence de
Monsieur Yves-Michel DAHOUI.

Etaient présents : Mme Brigitte BOURGUIGNON, MM. Michel
CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Claude DALLAVALLE, Yves-
Michel DAHOUI, Bernard GRAPPEY, Benoît HUFSCHEMITT, Claude
MENETRIER, Christian PRAOM.

NOTA :
Le Président certifie que
le compte rendu de
cette délibération sera affiché
au local du syndicat
en octobre 2011.

Etaient excusés : Mmes Françoise GASTEL (suppléante de M. Ali
BENZIDANE), Sylvie JEANNIN, Françoise PRESSE, Barbara
ROMAGNAN, Béatrice RONZI, MM. Eric ALAUZET, Sébastien
BALANCHE, Ali BENZIDANE, Pascal BONNET, Christian BOUDAY
Jacques BREUIL, Frédéric CARTIER, Nicolas GUILLEMET, Daniel
HUOT, Christophe LIME, Jean-Marie POBELLE, Patrick RONOT.

Le Président,

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

M. DAHOUI laisse la parole à Mme SIMONIN qui présente l'état d'avancement du dossier ainsi que les deux boucles
de valorisation.

M. DAHOUI insiste sur la nécessité de parvenir à réaliser le Schéma de valorisation et confirme que le mois d'avril
2012 est un objectif.

Après discussions, le Comité syndical décide à l'unanimité de valider :

- l'utilisation de la nouvelle charte graphique ENS du Département,
- le nombre et les modèles des équipements présentés en séance ainsi que le choix d'un mobilier d'accueil en bois,
- le budget global de **84 488,05 € HT** (99 073,99 euros TTC) pour cette opération,
- le plan de financement suivant de l'opération : 80% Conseil général du Doubs et 20% Autofinancement,
- le soutien technique du Conseil général (fournitures des illustrations, mises en page, impressions des supports
papier),
- le planning de réalisation.

De plus, le Comité syndical mandate la Commission communication afin de valider le contenu des différents visuels et
supports de communication, dont le travail de l'illustrateur.

Enfin, le Comité syndical autorise à l'unanimité le Président à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de ce
dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DRCT

Reçu le 29 SEP. 2011

Pour extrait conforme
Le Président,

Yves-Michel DAHOUI

EXTRAIT
du registre des Délibérations du Comité Syndical

OBJET
Acquisitions foncières

Séance du 15 septembre 2011
- Deuxième convocation -

Membres en exercice : 25
Membres présents : 9

L'an deux mille onze
le 15 septembre à 18 heures 15

Membres qui ont pris part à la
délibération : 9

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni à l'Hôtel du
Département à Besançon, après convocation légale, sous la Présidence de
Monsieur Yves-Michel DAHOUI.

Date de la convocation :
09 septembre 2011

Etaient présents : Mmes Christine BOBILLIER (suppléante de M. Benoît HUFSCMITT), Brigitte BOURGUIGNON, MM. Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Claude DALLAVALLE, Yves-Michel DAHOUI, Bernard GRAPPEY, Benoît HUFSCMITT, Claude MENETRIER, Christian PRAOM.

NOTA :

Le Président certifie que
le compte rendu de
cette délibération sera affiché
au local du syndicat
en octobre 2011.

Etaient excusés : Mmes Françoise GASTEL (suppléante de M. Ali BENZIDANE), Sylvie JEANNIN, Françoise PRESSE, Barbara ROMAGNAN, Béatrice RONZI, MM. Eric ALAUZET, Sébastien BALANCHE, Ali BENZIDANE, Pascal BONNET, Christian BOUDAY Jacques BREUIL, Frédéric CARTIER, Nicolas GUILLEMET, Daniel HUOT, Christophe LIME, Jean-Marie POBELLE, Patrick RONOT.

Le Président,

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

M. DAHOUI laisse la parole à Mme SIMONIN qui présente les enjeux sur les terrains pour lesquels une acquisition par le Syndicat est projetée. Mme SIMONIN présente ensuite les montants des Domaines ainsi que le plan de financement.

Après discussions, le Comité syndical valide à l'unanimité l'acquisition des parcelles suivantes :

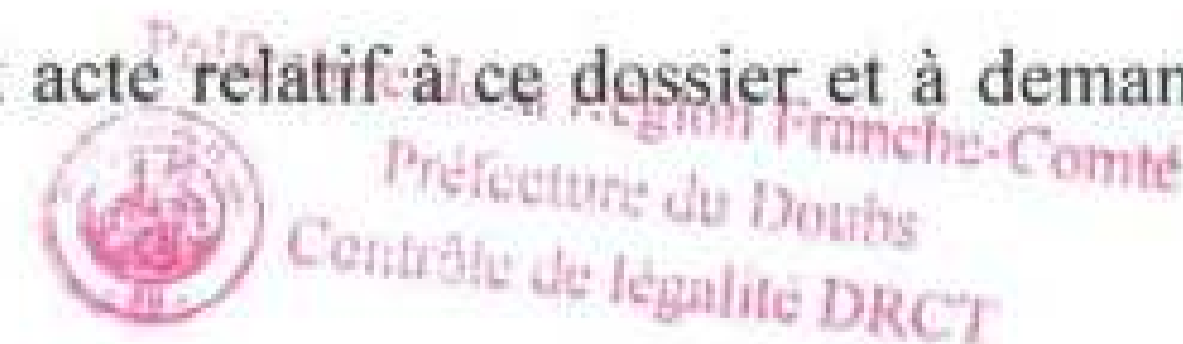
PARCELLES	COMMUNE	Surface	Montant d'acquisition	Frais notariaux estimatifs	Montant HT	Montant TTC
ZE n°72 et 75	Saône	2 ha 53 a 23 ca	3 798 € (0.15 € le m ²)	690 € dont 100 € de TVA	4 388 €	4 488 €
ZE n°258	Saône	88 a 09 ca	6 166 € (0.70 € le m ²)	830 € dont 110 € de TVA	6 886 €	6 996 €

Le Comité syndical valide à l'unanimité le plan de financement suivant :

Agence de l'Eau : 80 %
Autofinancement : 20 %

Le Comité syndical autorise à l'unanimité le Président à signer tout acte relatif à ce dossier et à demander les aides correspondantes.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.



Reçu le 29 SEP. 2011

Pour extrait conforme
Le Président,

Yves-Michel DAHOUI

DEPARTEMENT
DU DOUBS

Syndicat Mixte du Marais de Saône

ARRONDISSEMENT
de BESANÇON

EXTRAIT du registre des Délibérations du Comité Syndical

OBJET

Modalités de réalisation d'un
dispositif de franchissement du
ruisseau du Moulin

Séance du 15 septembre 2011
- Deuxième convocation -

L'an deux mille onze
le 15 septembre à 18 heures 15

Membres en exercice : 25
Membres présents : 9

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni à l'Hôtel du
Département à Besançon, après convocation légale, sous la Présidence de
Monsieur Yves-Michel DAHOUI.

Membres qui ont pris part à la
délibération : 9

Etaient présents : Mme Brigitte BOURGUIGNON, MM. Michel
CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Claude DALLAVALLE, Yves-
Michel DAHOUI, Bernard GRAPPEY, Benoît HUFSCMITT, Claude
MENETRIER, Christian PRAOM.

Date de la convocation :
09 septembre 2011

Etaient excusés : Mmes Françoise GASTEL (suppléante de M. Ali
BENZIDANE), Sylvie JEANNIN, Françoise PRESSE, Barbara
ROMAGNAN, Béatrice RONZI, MM. Eric ALAUZET, Sébastien
BALANCHE, Ali BENZIDANE, Pascal BONNET, Christian BOUDAY
Jacques BREUIL, Frédéric CARTIER, Nicolas GUILLEMET, Daniel
HUOT, Christophe LIME, Jean-Marie POBELLE, Patrick RONOT.

NOTA :

Le Président certifie que
le compte rendu de
cette délibération sera affiché
au local du syndicat
en octobre 2011.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le Président,

M. DAHOUI laisse la parole à M. VERRIER qui présente un schéma d'intervention possible pour un projet
d'aménagement du ruisseau du Moulin (passage à gué) au Comité syndical.

M. VERRIER rappelle que le Plan de gestion du marais de Saône permettrait le soutien financier de partenaires pour la
mise en œuvre d'opérations de restauration de ce type et qu'une enveloppe de 25 000 euros est notamment prévue
pour 2012 dans le Plan de gestion pour les opérations liées aux cours d'eau.

Après discussions et à l'unanimité, le Comité syndical se prononce favorablement sur la réalisation de l'aménagement
selon les modalités suivantes :

- montant de l'opération plafonné à 13 500 euros HT à intégrer au budget 2012.
- plan de financement : 50 % Agence de l'Eau, 30 % Conseil général du Doubs, 20 % Autofinancement.
- procédure règlementaire : DIG et loi sur l'eau.
- choix de l'entreprise la mieux disante et réalisation des travaux dans les meilleurs délais.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Préfecture de la Région Franche-Comté
Département du Doubs
Contrôle de légalité DRCT
Reçu le 29 SEP. 2011

Pour extrait conforme
Le Président,

Yves-Michel DAHOUI